

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2024/022**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, et Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** André RECURT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

**Objet : Territoire d'Industrie Neste Comminges - 2ème phase du programme**

**Vu** la délibération n°2020/034 du Conseil communautaire du 12 février 2020, approuvant la signature du contrat Territoire d'Industrie, autorisant la signature d'une convention de partenariat financier avec le PETER du Pays des Nestes et mandatant Monsieur le Président pour soutenir l'inscription de futurs projets industriels,

**Vu** la délibération n°2023-145B du Bureau du 2 octobre 2023, autorisant la candidature du PETER Pays des Nestes au dispositif Territoire d'Industrie 2 (phase 2023-2027) en y intégrant le périmètre de la CCPL,

**Considérant** que la candidature du Territoire d'Industrie Comminges-Nestes a été retenue pour la 2<sup>ème</sup> phase du programme pour la période 2024-2025.

Ce dispositif prévoit la mise en place d'une animation dédiée, mutualisée à l'échelle des deux PETER (Comminges et Nestes) et des sept EPCI du territoire, via le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet. Le PETER Pays des Nestes est la structure porteuse de ce recrutement, et coordonne ainsi l'ensemble des dépenses afférentes à ce poste.

Le plan d'actions retenu pour cette deuxième phase du dispositif est le suivant :

- Réaliser une étude Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPECT)
- Animer le déploiement de la filière H<sup>2</sup>
- Dresser un inventaire des friches industrielles
- Organiser la gestion des déchets à l'échelle du TI Comminges-Nestes

Le renouvellement de la convention financière FNADT avec l'Etat précisant le reste à charge des Communautés de Communes, portant sur le volet animation, a été signé le 19 décembre 2023 par le PETER. Cette convention de partenariat a pris effet à compter du 15 janvier 2024 et s'achèvera au 31 décembre 2025.

Une convention de partenariat a également été renouvelé entre les 2 PETER et la Communauté des Communes Cœur de Garonne.

Le Comité de Pilotage Territoire d'Industrie Comminges-Nestes, réuni le **15 décembre 2023**, a validé le budget prévisionnel pour les exercices 2024 et 2025, comme détaillé ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture  
965-200070787-20240305-2024-022B-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Dépenses	2024	2025	Total dépenses
Salaire	57 500 €	57 500 €	115 000 €
Indemnités kilométriques	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Colloques/séminaires/formation	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Frais de remboursement repas	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Téléphone	240 €	240 €	480 €
Informatique	350 €	350 €	700 €
Communication	700 €	200 €	900 €
Réception	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Frais de gestion PETR	1 000 €	1 000 €	2 000 €
<b>TOTAL dépenses TI</b>	<b>63 790 €</b>	<b>63 290 €</b>	<b>127 080 €</b>

Recettes	2024	2025	Total recettes	Taux d'aide
FNADT	40 000 €	40 000 €	80 000 €	63%
Reste à charge	23 790 €	23 290 €	47 080 €	37%
<b>TOTAL recettes TI</b>	<b>63 790 €</b>	<b>63 290 €</b>	<b>127 080 €</b>	<b>100%</b>

Le reste à charge des Communautés de Communes portant sur les charges salariales et les frais de mission (prévisionnel à date) se répartit comme suit :

RESTE A CHARGE TOTAL ANIMATION	2024	2025	TOTAL
Sous-total salaires chargés	17 500 €	17 500 €	35 000 €
Sous-total frais de mission	6 290 €	5 790 €	12 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 814 €</b>	<b>25 315 €</b>	<b>47 080 €</b>

REPARTITION DU RESTE A CHARGE		2024	2025
PETR Pays des Nestes	3 septièmes	10 196 €	20 177 €
PETR Pays Comminges Pyrénées	3 septièmes	10 196 €	20 177 €
CC Cœur de Garonne	1 septième	3 399 €	3 327 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 septièmes</b>	<b>25 315 €</b>	<b>47 080 €</b>

Concernant le reste à charge des Communautés de Communes qui composent le Pays des Nestes, comme pour le Temps 1 du programme, il est proposé de s'appuyer sur la clé de répartition pour la contribution générale au fonctionnement du PETR :

CLE DE REPARTITION PAYS DES NESTES				
	%	2024	2025	TOTAL
CCPL	46%	4 728 €	4 628 €	<b>9 356 €</b>
CCAL	33%	3 357 €	3 287 €	<b>6 644 €</b>
CCNB	21%	2 111 €	2 067 €	<b>4 178 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 196 €</b>	<b>9 981 €</b>	<b>20 177 €</b>

### VOLET PLAN D' ACTIONS

L'étude GPECT n'avait pu aboutir sur la phase 1 pour cause de marché sans suite. Le COPIL a décidé de reconduire cette action en renouvelant une consultation publique dont le cahier des charges est en cours de définition.

Le Territoire d'Industrie Comminges-Nestes se fera accompagner par un cabinet d'étude, en charge d'apporter son support et son expertise à la réalisation de la GPECT dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240305-2024-022B-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le plan de financement de cette étude (prévisionnel à date) est le suivant :

Dépenses	€	Recettes	%	€
Etude GPECT	60 000	Etat	50	30 000
		Région	30	18 000
		EPCI	20	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>60 000</b>

Le reste à charge pour les Communautés de communes (prévisionnel à date) est le suivant :

EPCI	%	€
CC Cœur et coteaux de Comminges	20	2 400
<b>CC Plateau de Lannemezan</b>	<b>20</b>	<b>2 400</b>
CC Cœur de Garonne	20	2 400
CC Pyrénées Haut Garonnaise	10	1 200
CC Cagire Garonne Salat	10	1 200
CC Aure Louron	10	1 200
CC Neste Barousse	10	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>12 000</b>

Ces contributions seront appelées à la CCPL sur relevés de facture du futur prestataire par le PETR du Pays des Nestes.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus et de réserver au budget, sur le volet animation :
  - Pour l'animation du dispositif Territoire d'Industrie 2 : la somme de 4 728€ (BP 2024) et 4 628 € (BP 2025)
  - Pour la participation à l'étude GPECT : la somme de 2 400 € (BP 2024)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à ces opérations (conventionnement GPEC entre toutes les Communautés de communes).

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 14 MARS 2024  
Publiée le 14 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240305-2024-022B-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.